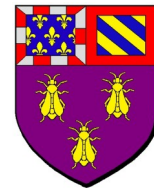




## Poursuivons la restauration du Musée Noisot à Fixin (Côte d'Or)



Le Musée Noisot, labellisé Musée de France, est géré par la Mairie de Fixin. Il abrite une collection d'environ 200 objets, se rapportant à la vie de Claude Noisot et au culte qu'il vouait à Napoléon 1<sup>er</sup>. Erigé en 1847 par Noisot, le musée dit **Fort l'Empereur** est une réplique miniature du bastion où vécut Napoléon lors de son exil sur l'île d'Elbe.

Situé au cœur d'un parc classé, surplombant le village de Fixin sur 5 hectares, le lieu offre aux promeneurs de nombreuses ballades avec ses sentiers de randonnées, tout en suscitant la curiosité par la présence de différents éléments remarquables comme des sculptures (le *Réveil de Napoléon* par François Rude), une combe, les Cents marches, des sources...

Les thèmes présentés au sein du Musée étaient limités à une partie de la vie de Claude Noisot (demi-soldat), dans une muséographie vieillissante ne suscitant plus l'intérêt des visiteurs. Les collections, quant à elles, souffraient d'un manque certain de contextualisation et de mesures de conservations préventives.

La municipalité de Fixin a donc souhaité redonner de l'attractivité à ce musée, délaissé par les visiteurs en entreprenant les travaux d'un coût d'environ 156 000 € HT :

- définition d'un nouveau programme muséographique pour le musée et de son parc
- recollement de l'ensemble des collections
- conception et la réalisation scénographique du parcours d'exposition
- mise en place d'une nouvelle signalétique donnant de la cohérence entre le parc et le musée
- développement d'outils interactifs au sein du musée
- changement des huisseries au 1<sup>er</sup> étage, etc...

Nous souhaitons développer une programmation culturelle et artistique au sein du musée. Nous poursuivons également l'acquisition de nouvelles collections afin d'enrichir le fonds et nous éditerons un guide du parcours d'exposition.

**Cependant, nous devons poursuivre la restauration ! Des travaux restent à réaliser tels que :**

- le ravalement extérieur de la façade du musée
- l'accessibilité à la terrasse située au 1<sup>er</sup> étage du Musée
- la restauration de la stèle funéraire de Claude Noisot
- la restauration d'œuvres remarquables (bicorne, tableau de la mort de Noisot, etc.)
- réalisation d'une table panoramique à installer au niveau du fortin, près des statues

Ces nouveaux travaux, représentent un coût non négligeable et malgré les fonds publics, la somme restant à charge de la commune reste conséquente, c'est pourquoi, nous avons décidé d'ouvrir une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

**Habitants de Fixin, amoureux de la nature, du patrimoine, admirateurs de Napoléon 1<sup>er</sup>, promeneur dominical, aidez-nous par votre don à poursuivre la restauration du site Noisot, pour en faire un lieu insolite, agréable à visiter et où l'on aura plaisir à revenir !**

**Vous pouvez nous aider à restaurer ce lieu unique en retournant ce bon de souscription accompagné d'un chèque ou en faisant un don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine. Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra accorder un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte des dons!**

**Alors mobilisons-nous !**

### Contacts et renseignements sur ce projet

**Auprès du maître d'ouvrage : Mairie de Fixin**

21 route des grands crus 21220 FIXIN 03.80.52.45.52 [mairiedefixin@wanadoo.fr](mailto:mairiedefixin@wanadoo.fr)

**Ou Fondation du patrimoine Bourgogne :**

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)

Je fais un don de ..... €

## pour la restauration du Musée Noisot à Fixin (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

 Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés**Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : Musée Noisot de Fixin**

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

**Ou de l'impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP ..... Ville.....

Tél.....Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

**Comment faire votre don ?**

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

**Par courrier**

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : Musée Noisot de Fixin) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

**Par Internet**

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/43788](http://www.fondation-patrimoine.org/43788)

Ou  
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)

**Présentation de la Fondation du patrimoine**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

**Aux côtés de l'État** et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.